

LE 18 AVRIL 2023

## MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

### NOUVELLE TARIFICATION SUR LE RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le comité syndical du Territoire d'Énergie Doubs-SYDED a voté pour une nouvelle tarification de son réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques, en vigueur dès le 2 mai.

En effet, le prix actuel de 20 cts/KWh pour tout type de borne est insuffisant au regard de la hausse du coût de l'énergie subie par le Syndicat. Pour pérenniser ce service public, le SYDED doit équilibrer ses charges d'exploitation et appliquer des tarifs aux usagers au plus proches de ses dépenses en fourniture d'électricité.

#### Nouvelle tarification applicable dès le 2 mai 2023

Bornes accélérées 22 kW	0,40 €/kWh
	+ 0,02 €/minute après 3 heures de branchement
Bornes rapides 50 kW	0,50 €/kWh
	+ 0,03 €/minute après 1h30 de branchement
Bornes rapides 100 kW et plus	0,60 €/kWh
	+ 0,05 €/minute après 1 heure de branchement

Cependant, cette tarification pourra être réévaluée en fonction des précisions apportées sur l'application du bouclier tarifaire dédié aux bornes de recharges.

A titre d'information, même avec ces nouveaux tarifs, le déplacement en véhicule électrique se rechargeant sur les bornes du SYDED coûterait encore 20 à 50 % moins cher qu'un déplacement en véhicule thermique (variable suivant le type de véhicule et le type de borne de recharge).

Pionner dans le domaine de la mobilité électrique sur le département depuis 2016, le réseau public du SYDED compte à ce jour 84 points de recharges avec une maille de l'ordre de 30 km.

*en savoir plus sur : <https://territoiredenergie-bourgogne-franche-comte.freshmile.com/>*

#### Contact presse :

David Mourot, Directeur Général des Services / david.mourot@syded.fr - 06 40 67 36 35

*Territoire d'énergie Doubs-SYDED est un établissement public, qui regroupe 561 communes du département du Doubs pour près de 530 000 habitants. Nous sommes propriétaires des réseaux de distribution publique d'électricité. Nous prenons toutes les décisions pour les dispositions locales à mettre en œuvre : approvisionnement, continuité, environnement, sécurité, en lien avec ENEDIS à qui le réseau est concédé par contrat. Par ailleurs nous assurons tout un ensemble de missions autour de la transition énergétique pour le compte de nos communes adhérentes (rénovation énergétique, éclairage public, énergies renouvelables, bornes de recharges de véhicules électriques...).*